



Objectifs de la formation

Maîtriser les étapes de la création d'une commune nouvelle.

Appréhender les conséquences pour chaque commune déléguée et évaluer la fiscalité de la commune nouvelle et des communes déléguées

Lundi 7 novembre 2022

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle du CA

Durée : 6 heures

De 9h à 12h

De 14h à 17h

**Session limitée à 15
participants**

Méthode :

- Apports théoriques
- Participation active
- Exemples pratiques

Programme

- **Qu'est-ce qu'une commune nouvelle ?**
- **Une commune nouvelle pour quoi faire ?**
- **Modalités de création**
 - Conditions de création
 - Consultation de la population
 - Chronologie (avant et après 2026)
- **Modalités d'administration**
 - Rôle de la commune déléguée, constitution du conseil, Statut des adjoints
- **Finances et fiscalité**
 - Vote des taux, Intégration fiscale, DGF

Intervenant : Claude REY

Directeur de l'Union des Maires de la Dordogne

UDM 24 Formations

UDM 24 - Maison des communes- Bld de Saltgourde – 24430 Marsac sur l'Isle

Tél : 05 53 02 87 35 - Fax : 05 53 08 69 65

contact@udm24.fr / www.maires-dordogne.fr